

## ARRETE MUNICIPAL n° 2024-148

### Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R411.27 et R411.4,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu la demande présentée par l'entreprise **Circet 2180 – 8 impasse du Mole – 74130 Vougy** relative à des contrôles des boîtiers de raccordement fibre pour le compte d'Alfitude Infra.

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation  
sur l'ensemble des Voiries  
de Saint Jorioz  
(Hors RD 1508)**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable des chantiers courants,

## ARRETE

### Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement des chantiers, la circulation pourra être **perturbée sur l'ensemble de la voirie communale (hors RD 1508) du 16/09/2024 au 31/10/2024 en fonction du planning de l'entreprise.**

La chaussée pourra être rétrécie ponctuellement.

Un pilotage, manuel ou par feux tricolores, de la circulation pourra être utilisé par intermittence pour les besoins spécifiques du chantier.

### Article 2 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

### Article 3 :

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

### Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

### Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la responsable du CERD de Saint-Jorioz.
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Anancy agglomération,
- ✓ Le demandeur ([ilias.kerboua@circet.fr](mailto:ilias.kerboua@circet.fr))

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune, [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

SAINT-JORIOZ,  
Le 16/09/2024



Le Maire  
Michèle